

Lausanne, le 4 mars 2020

LETTRE OUVERTE

à

Madame la Conseillère d'Etat et Cheffe du DFJC, Cesla Amarelle,

en réponse à son courrier du 13 février 2020

Rétroactif de salaire des enseignantes ICA et grève des notes

Madame la Cheffe de Département,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 13 courant et prenons note de la décision du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière sur un rétroactif de salaire des enseignantes ICA, des écoles professionnelles commerciales. **Cette fin de non-recevoir de l'employeur public est choquante** et votre position, ainsi que vos propos concernant l'action menée par ces enseignantes pour la défense de leurs intérêts, le sont tout autant.

A deux reprises, **une décision de justice a confirmé que ces enseignantes ICA étaient discriminées** parce que l'employeur les avait mal placées dans la classification salariale de l'Etat de Vaud, par rapport à leurs collègues des gymnases et des écoles professionnelles. En les sous-payant, l'employeur a réalisé une économie salariale pendant des années. Selon nos estimations, le salaire rétroactif auquel elles auraient droit si elles avaient déposé un recours au TRIPAC après la bascule, en 2008, représente pour certaines de ces enseignantes une année de salaire, voire plus. Autrement dit, **elles ont travaillé gratuitement pour l'Etat de Vaud** pendant une période plus ou moins longue selon leur situation respective. Voilà pourquoi la position de l'employeur public, qui se veut exemplaire, est scandaleuse.

Elle est d'autant plus choquante qu'il s'agit d'un **Conseil d'Etat constitué majoritairement de femmes, qui plus est, émanant de forces politiques dites de « gauche »**, comme l'a suggéré la présence des magistrates dans la manifestation du 14 juin 2019. Un gouvernement aussi misogyne et réactionnaire soit-il n'aurait pas pu rendre une décision aussi défavorable que celle prise par votre Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat, dont vous êtes membre, ne saurait ignorer que l'affaire des maîtresses ICA est un élément significatif de la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes dans la fonction publique de ce canton. Sous la responsabilité des gouvernements précédents, les enseignantes ICA ont été injustement traitées et classées. **Rétablir l'égalité salariale exige que le tort qui a été fait à ces enseignantes soit totalement réparé.** Cela implique d'évidence que la classification gagnée en procès soit respectée depuis le moment où les autorités cantonales ont injustement agi et que les traitements soient revus en ce sens, avec le rétroactif nécessaire. Pour notre part, avec les enseignantes ICA nous allons systématiquement interpellier les organismes et instances responsables de mener à bien et de réaliser cette égalité salariale.

Vous affirmez que cette affaire n'est plus du ressort ni de votre Département, ni du Conseil d'Etat, dès lors que le TRIPAC est à nouveau saisi. Cette position est irrecevable. En outre, Madame la Conseillère d'Etat et Cheffe du DFJC, l'avez-vous un jour considérée comme étant de votre ressort ? Permettez-nous d'en douter. Il a fallu vous adresser plusieurs courriers, saisir l'Organe de conciliation et d'arbitrage, informer les député.e.s du Grand Conseil, susciter une interpellation parlementaire, engager une grève des notes et intervenir dans les médias pour obtenir des réponses précises et, enfin, un entretien, avec à la clé une décision inacceptable, criante d'injustice. Vous êtes dans un mode de gouvernance vertical et autoritaire, fermant toute possibilité de dialogue, entaché de mépris.

Pour se faire entendre et défendre leurs intérêts, **les enseignantes ICA n'ont eu d'autre choix que celui de s'engager dans une grève des notes.** A la suite de quoi, vous dites recevoir nombre d'appels d'employeurs et d'apprenti.e.s.

Les employeurs exprimeraient leur incompréhension du fait qu'ils ne sont pas en mesure de connaître les résultats de leurs apprenti.e.s. Ceci est totalement faux. **Le travail pédagogique a été réalisé. Les enseignantes ICA ont assuré les cours, ont procédé aux évaluations et à leur correction, et ont transmis les épreuves et les notes à leurs élèves.** Il en va d'ailleurs de même pour toutes et tous les autres enseignant.e.s. Par conséquent, les employeurs ont la possibilité de connaître les résultats de leurs apprenti.e.s.

Vous nous informez des pressions, voire des menaces, dont les apprenti.e.s feraient l'objet du fait que leurs résultats n'ont pas été transmis officiellement. Il relève de votre Département, le cas échéant, de prendre les dispositions qui s'imposent à l'encontre des employeurs qui se montreraient menaçants. En revanche, **il est scandaleux, de votre part, de faire peser la responsabilité de ces pressions sur les enseignantes ICA pour leurs actions dans la défense de leurs intérêts.** A aucun moment, votre Département et/ou le Conseil d'Etat n'ont manifesté la volonté de résoudre ce conflit collectif par le dialogue, dans la recherche d'un compromis. Face à ce déni de l'employeur public, l'assemblée des enseignantes ICA a décidé la grève des notes. La réparation à laquelle elles aspirent est à la hauteur du préjudice subi pendant des années.

Vous vous inquiétez du « *dégât d'image que cette grève des notes fait peser sur les structures de la formation professionnelle qui [...] ne sont pas les mieux positionnées en la matière* ». La fin de cette phrase n'est pas claire. Il n'y a aucun dégat d'image lié à l'action des enseignantes. C'est la

volonté d'injustice de l'employeur qui met en question la crédibilité du travail fait dans l'école publique de la formation professionnelle. **Les enseignantes ICA ont reçu de nombreux témoignages de soutien, y compris de député.e.s vaudois.e.s de tous bords politiques.** L'injustice et la discrimination dont ces femmes ont été victimes pendant des années ne sont pas acceptées. Maintenant, l'inégalité de traitement par rapport au rétroactif des salaires qu'elles auraient dû percevoir depuis 2012, au moins, scandalise un grand nombre de personnes.

Dans cette affaire, nous le répétons, **le dégât d'image atteint surtout le DFJC par son manque de bienveillance à l'égard de ce collectif d'enseignantes**, par son manque d'empressement et sa réticence à se saisir du dossier. Ce qui dévalorise la formation professionnelle, c'est la manière dont votre Département et le Conseil d'Etat considèrent et traitent des femmes qui travaillent dans des écoles professionnelles et qui portent une revendication d'égalité salariale.

Contrairement à ce que vous prétendez, la question qui sous-tend la grève des notes des enseignantes ICA est toujours de votre ressort et/ou de celui du Conseil d'Etat. Bien qu'une nouvelle procédure soit engagée au TRIPAC, **l'employeur public peut à tout moment décider d'ouvrir des négociations.** Un règlement à l'amiable est possible tout au long de la procédure. Vous le savez bien. Nous exigeons l'ouverture de négociations permettant de mettre fin à l'inégalité faite aux enseignantes ICA.

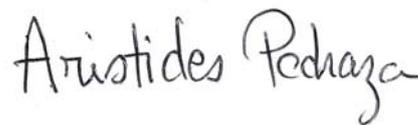
Les enseignantes ICA poursuivent leur mobilisation parallèlement à l'action judiciaire. Nous sommes prêts à dialoguer en tout temps. **C'est à vous que revient la responsabilité de l'ouverture de la négociation et du dialogue social.**

Nous attendons vos déterminations sur la position que nous exprimons dans cette lettre et vous présentons, Madame la Cheffe du Département, nos salutations distinguées.

Secrétariat fédéral de SUD



Bernard Krattinger



Aristides Pedraza

PS : pour éviter toute mesure de pression, de rétorsion ou de représailles, cette lettre est formellement signée par notre Secrétariat fédéral qui connaît la liste des personnes qui en sont les auteur.e.s

Copie : Mme Nuria Gorrite, Déléguée du Conseil d'Etat aux Ressources humaines